

Intégration universitaire pleine et entière des formations paramédicales : les Ministres s'engagent, les ESI attendent des résultats !

À Montrouge, le 19/04/2022

Suite à un courrier de la part de Monsieur Le Ministre Olivier Véran et Madame la Ministre Frédérique Vidal, **plusieurs engagements ont été pris par le gouvernement** : réingénierie des formations, grade de licence et master, "universitarisation"...

La FNESI se réjouit de voir une telle prise de position de la part du gouvernement répondant aux revendications et aux années d'attente des Étudiant·e·s en Sciences Infirmières (ESI).

C'est en 2022 que la réingénierie de la formation IBODE a lieu. Cette **réforme sur le modèle universitaire**, offre enfin une **reconnaissance Master sur les compétences et le statut** de cette spécialité infirmière. Promesses de la part du gouvernement : l'universitarisation. Aujourd'hui terminée, on parle bien **d'intégration universitaire des formations paramédicales**. Les engagements sont nobles mais les actes restent à démontrer : il faut aller plus loin !

La formation en soins infirmiers, dont le référentiel date de 2009, est aujourd'hui remis en question par la FNESI et les ESI. Il est temps que cette **formation s'adapte, elle aussi, aux enjeux d'avenir**. Enjeux qui, à l'heure actuelle, découlent sur la **poursuite d'études, la spécialisation, les masters et la recherche**.

L'intégration des formations en Sciences Infirmières au sein du modèle Licence Master Doctorat est aujourd'hui un objectif d'avenir pour une filière en quête de reconnaissance et d'évolution.

Cette intégration pleine et entière passe aussi par la **délivrance des diplômes par les Universités**. Les réingénieries doivent se baser sur une reconnaissance des **Diplômes Nationaux de Licence et Master**.

Toujours dans une volonté d'évolution de la profession, la création de la **Section 92** du Conseil National des Universités (CNU) offre la voie de la **recherche en sciences infirmières**. A ce jour, cette voie est accessible uniquement pour les enseignant·e·s - chercheur·euse·s et non pour les praticien·ne·s : **une étrange décision pour une filière en tension sur le terrain**. La FNESI demande donc l'ouverture de cette **section 92 comme Bi - Appartenante**, permettant de **concilier la recherche et la pratique clinique** sur le terrain.

La FNESI reste force de propositions et sera vigilante à la mise en place de ces mesures, dans la collaboration et la co-construction pour les soignant·e·s de demain.